Nargis.fr
Published on *Mairie de Nargis* (http://www.mairie-nargis.com)

Extrait d'acte de naissance

Élections municipales

Mis à jour le 27 janvier 2016 par « direction de l'information légale et administrative »

Les conseillers municipaux sont élus (pour un mandat de 6 ans) au suffrage universel direct par les électeurs français et européens inscrits sur les listes électorales.

Le mode de scrutin dépend de la taille de la commune.

Le maire et ses adjoints sont ensuite élus par le Conseil municipal.

Liens externes

Dans une commune de 1 000 habitants ou plus, le système combine scrutin majoritaire à 2 tours et scrutin proportionnel.

Élections municipales dans une commune de 1 000 habitants ou +

Dans une commune plus petite, le scrutin est majoritaire, plurinominal, à 2 tours.

Élections municipales dans une commune de moins de 1 000 habitants

Services et formulaires en ligne

- **Déclaration de candidature - Élections municipales (moins de 1 000 habitants)**

  - Formulaire - Cerfa n°14996*01

-

Déclaration de candidature - Élections communautaires et municipales (1 000 habitants et plus)

- Formulaire - Cerfa n°14997*01

- **Déclaration de candidature - Élections communautaires et municipales (1 000 habitants et plus) - À remplir par le responsable de liste**

  - Formulaire - Cerfa n°14998*01

Références

- Code général des collectivités territoriales : articles L2122-1 à L2122-6 - Élection du maire et les adjoints
- Code électoral : articles L225 à L227 - Durée du mandat
- Code électoral : articles L260 à L262 - Mode de scrutin

Mairie
de Nargis

1, rue de la Mairie
45210 Nargis
02 38 26 03 04 accueil@mairie-nargis.fr

Source URL: http://www.mairie-nargis.com/vie-pratique/demarches-administratives/extrait-dacte-de-naissance?publication=F1952